

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2011/56

Objet : Programme de coopération décentralisée avec l'Algérie – Autorisation de dépenses

L'an deux mille onze, le 21 décembre, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 21 décembre 2011

Date de convocation :
Le 15 novembre 2011

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 12
Vote(s) pour 12
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Valérie Poli-Rossi

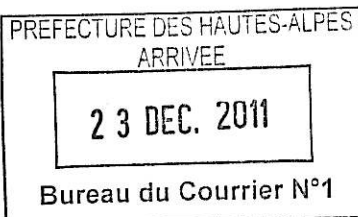
Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents : **M. Victor BERENGUEL** (Président), **M. Jean-Pierre GANDOIS** (Vice Président), **M. Bernard ALLARD LATOUR** (Vice Président), **M. Marc AUDIER** (Suppléant de Mme Chantal EYMEOD), **M. Marc ZANETTO** (rapporteur du budget), **M. Michel BAUDRY** (suppléant de M. Jean BERNARD), **Mme Valérie POLI-ROSSI** (conseillère syndicale) ; **M. Daniel BOSQUET** (suppléant de Mme Valérie GRENARD), **M. Jean Claude FERMIER** (secrétaire du Smadesep), **M. Claude VINCENT** (conseiller syndical), **M. Joël BONNAFOUX** (Conseiller Syndical) **M. Claude FEUTRIER** (conseiller syndical suppléant de M. GRAGLIA)

Etaient représentés :
Mme Catherine SAUMONT donne pouvoir à M. Bernard ALLARD LATOUR
Mme Chantal EYMEOD par M. Marc AUDIER ;
Mme Valérie GRENARD par M. Daniel BOSQUET ;
M. Christian GRAGLIA par M. Claude FEUTRIER ;

Etaient invités : M. Frédéric MAZZIA (représentant M. CATELAIN du Syndicat des professionnels de Serre-Ponçon), M. Patrice CEA (service tourisme CG 05), M. Bernard ADAM (comité départemental de voile 05), Mme Brigitte FOURRETS (Comité de promotion de Serre-Ponçon), M. Michel MAGALLON (Serre-Ponçon cote 780), M. alain ZURBACH (EDF), M. Jean Louis MICHEL (Communauté de communes Ubaye Serre-Ponçon). Mme Laurence CRISCUOLO (Communauté de communes de l'Embrunais)

Etaient excusés : M. Marcel CANNAT (conseiller syndical), M. Alain FARDELLA (conseiller syndical), M. Joël GIRAUD (député), M. Jean Marie BERNARD (conseiller syndical), Mme Monique ESTACHY (conseiller syndical), M. Pascal VENTRE (CG 04 service développement économique) M. Roger MASSE (Maire de la Bréole), M. Gilbert TAVAN (fédération des irrigants 05)

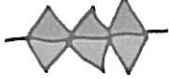


Exposé des motifs :

Le Président donne la parole à M. Marc ZANETTO qui indique que suite à la demande de subvention effectuée auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur avec l'accord du comité syndical du S.M.A.D.E.S.E.P. par la délibération 2011-22 du 15 juin 2011, il est important d'établir la liste des dépenses concernant ce programme.

Ainsi, les déplacements des élus et techniciens du S.M.A.D.E.S.E.P. dans le cadre de ce programme doivent être entièrement pris en charge par le syndicat mixte en particulier pour ce qui relève des voyages d'études (Cf. délibération des mandats spéciaux n° 2011-37), des indemnités kilométriques ou des frais de représentation le cas échéant.

En outre, conformément à la proposition approuvée par le Conseil régional PACA, le S.M.A.D.E.S.E.P. a tout intérêt à adosser ce programme de coopération décentralisée avec la Wilaya de TIZI OUZOU sur l'expertise et les facilités logistiques mobilisables par l'association



TOUIZA solidarité. A cet effet, il convient que le S.M.A.D.E.S.E.P. formalise cette demande d'appui par convention et puisse dans ce cadre prendre à sa charge les frais d'accompagnement (transport, hébergement...) des membres de l'association lors de séjours communs avec un membre élu ou technicien du S.M.A.D.E.S.E.P.

De la même manière, lors de la venue en France de délégations de la Wilaya de Tizi Ouzou au titre de ce programme, le S.M.A.D.E.S.E.P. se propose de prendre en charge les frais d'hébergement sur présentation de factures détaillées. Cette prise en charge en France fait écho à la prise en charge des délégations françaises en Algérie par la Wilaya de Tizi Ouzou.

Enfin, le Président du SMADESEP indique que les éditions, ouvrages, films... communs à ce projet seront aussi inclus à cette liste de dépenses prévisionnelles conformément au programme défini par l'assemblée et accepté par la Région.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Budget Primitif du S.M.A.D.E.S.E.P. pour l'exercice 2011, adopté par délibération n°2011/04 du 07 février 2011,
- La délibération n°2011-22 du 15 juin 2011 concernant la demande de subvention pour le projet de coopération décentralisée,
- La délibération 2011-37 mandat spécial aux élus et techniciens pour le déplacement en Algérie,
- La délibération 11-1218 du conseil régional PACA attribuant une aide financière de 10000€ au S.M.A.D.E.S.E.P. pour un montant total de dépenses de 25 340 €,

CONSIDERANT :

- L'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 21 décembre 2011 :

- **APPROUVE** l'exposé du Président,
- **DECIDE** de valider la liste des dépenses prévisionnelles telles que définies dans le projet approuvé par délibération n°2011-22 du 15 juin 2011, en prévoyant notamment de prendre en charge les frais réceptifs et de voyage des délégations algériennes et des animateurs de l'association TOUIZA Solidarité,
- **ENGAGE** le Président à préparer et signer une convention de mission avec l'association TOUIZA Solidarité d'un montant forfaitaire de 4 000 € TTC pour conduire à bien ce programme
- **AUTORISE** le Président à mandater les dépenses inhérentes à ce programme de coopération d'un montant global de 23 340,00 € TTC, en acceptant une variation des différents postes budgétaires prévus de 15%.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

**Le Président,
Victor BERENGUEL**